

NOUVELLE-ÉCOSSE

**Examen des droits associés au
Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse
pour l'Office de l'immigration**

RAPPORT FINAL

28 mars 2006

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. SOMMAIRE	1
Contexte	1
Méthode de recherche	1
Conclusions clés et recommandations	2
2. CONTEXTE.....	4
3. APERÇU DU PROGRAMME DE RECHERCHE.....	5
But et objectifs	5
Méthodologie de recherche	6
Collecte des données	8
Entrevues	8
4. RÉSULTATS ET ANALYSE	9
Résumé des conclusions des parties intéressées.....	9
Examen des droits associés aux programmes des candidats.....	13
Dépôt relatif aux exigences linguistiques.....	21
Examen des honoraires des consultants en immigration	21
Évaluation de la catégorie de l'immigration économique	22
5. OPTIONS EN MATIÈRE DE DROITS.....	26
Catégorie des travailleurs qualifiés	26
Catégorie de l'immigration économique	28
Catégorie des candidats proposés par la communauté.....	30
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	32
Politique du gouvernement.....	32
Programme des candidats.....	32
Futures catégories.....	34
7. RÉFÉRENCES.....	36
ANNEXE A – TABLEAU DES DROITS	37

1. SOMMAIRE

CONTEXTE

L'immigration internationale est de nature hautement concurrentielle et extrêmement complexe. Le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse (PCNÉ) doit être compétitif à la fois sur les plans national et international pour attirer des immigrants qui sont susceptibles de demeurer ici à long terme.

En décembre 2002, lorsque le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a signé l'accord concernant le programme des candidats à l'immigration avec le gouvernement du Canada, il l'a fait avec l'intention que l'administration du programme ne coûte rien aux contribuables néo-écossais. Afin de réaliser cet objectif primordial, le gouvernement a engagé les services de la firme Cornwallis Financial pour assurer la commercialisation internationale et l'administration du programme. Les droits associés au PCNÉ étaient structurés de manière à appuyer cette décision.

En janvier 2005, on a assisté à la nomination du premier ministre de l'Immigration de la province et à la création de l'Office de l'immigration. Le principal mandat de l'Office de l'immigration est de diriger la mise en œuvre de la stratégie d'immigration de la Nouvelle-Écosse. Suite à cette décision, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a investi des ressources dans des programmes d'établissement des immigrants et le recrutement du personnel de l'Office de l'immigration qui est chargé de l'administration du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse. Dans le cadre de la stratégie d'immigration, l'engagement a été pris de réexaminer les droits et d'évaluer l'ensemble du programme d'ici à 2007.

MÉTHODE DE RECHERCHE

Les données destinées à cette étude ont été réunies par le biais de diverses méthodes : une recherche sur Internet, cinq soumissions écrites de parties intéressées, 37 entrevues avec des informateurs clés, des contacts directs avec les administrateurs du programme et une extraction de données statistiques. Les trois domaines d'intérêt particulier étaient les suivants :

Droits associés au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse;
Honoraires des consultants en immigration et
Évaluation de la contribution de 100 000 \$ des immigrants de la catégorie de l'immigration économique.

Les droits associés au PCNÉ ont été comparés avec ceux des huit provinces canadiennes et du territoire canadien qui ont établi un programme des candidats à l'immigration ainsi qu'avec les programmes de Citoyenneté et Immigration Canada. La nature, l'envergure et la structure de ces programmes, ainsi que les droits qui y sont associés varient d'une région à l'autre en vue de répondre aux besoins particuliers de la province ou du territoire concerné.

Bien que la catégorie de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse soit unique au pays, en vue de cet examen, nous avons comparé son barème des droits à celui de la catégorie des investisseurs du gouvernement fédéral et du Québec et des catégories des gens d'affaires, du

partenariat et des entrepreneurs dans les autres programmes. Toutes les juridictions ont une catégorie des travailleurs qualifiés comparable à la nôtre. La catégorie des candidats proposés par la communauté de la Nouvelle-Écosse peut uniquement être comparée au volet de soutien communautaire du Manitoba.

Il faut noter que les 37 entrevues et les cinq soumissions écrites ne représentent qu'un très petit échantillon des parties intéressées et des représentants du gouvernement. Les résultats de cette recherche doivent être interprétés dans ce contexte.

CONCLUSIONS CLÉS ET RECOMMANDATIONS

Politique du gouvernement

Les droits associés aux trois catégories du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse sont plus élevés que ceux de tout autre programme d'immigration du Canada. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait revoir le principe sur lequel les droits ont été basés (c'est-à-dire que les contribuables ne doivent assumer aucun des frais d'administration) afin qu'il reflète la réalité de la situation actuelle et les objectifs de rétention de la stratégie d'immigration.

Programme des candidats

CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Les candidats de la catégorie de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse récupèrent seulement une petite part (20 000 \$) de la contribution de 100 000 \$ faite à une entreprise de la région en échange d'un contrat de travail de six mois et d'un mentorat dans l'entreprise d'accueil. Durant leur période d'emploi, les candidats de la catégorie de l'immigration économique sont formés aux pratiques commerciales néo-écossaises et ont la possibilité de développer des réseaux de contacts personnels et professionnels. L'accès à ce type d'expérience, peu après leur arrivée en Nouvelle-Écosse, est très avantageux pour les nouveaux arrivants.

Dans les autres juridictions, les candidats des catégories des investisseurs, du partenariat et des gens d'affaires engagent des investissements (actifs et passifs) qui, s'ils sont financés par l'intermédiaire d'une banque ou d'un établissement financier, ne sont pas remboursables. Il n'y a aucune exigence en matière de mentorat en affaires ou de transfert du savoir en affaires à ces candidats.

Le corps du rapport présente trois options en matière de droits et une option de remaniement du programme. Nous recommandons également, pour avoir une idée réelle des avantages retirés par les candidats de la catégorie de l'immigration économique, que des recherches supplémentaires soient entreprises auprès de ce groupe d'immigrants.

CATÉGORIE DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

L'objectif des programmes des candidats à l'immigration est d'aider les provinces à satisfaire les besoins du marché de l'emploi et de l'industrie. La catégorie des travailleurs qualifiés de la Nouvelle-Écosse, qui a les droits les plus élevés du pays, ne contribue pas à la réalisation des objectifs de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral. Les options en matière de droits présentées dans le corps de ce rapport devraient être examinées en fonction de la compétitivité du programme au sein du Canada et de la capacité du programme à réaliser les objectifs stratégiques, et il serait utile d'envisager une réduction importante ou une élimination des droits.

Il faudrait augmenter le marketing du programme des travailleurs qualifiés au sein de la communauté des affaires de la région; de nombreuses entreprises ne sont pas au courant du programme ou de la manière dont il peut les aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

CATÉGORIE DES CANDIDATS PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ

La catégorie des candidats proposés par la communauté fournit la possibilité la plus économique d'attirer et de retenir des immigrants en Nouvelle-Écosse. Cette catégorie devrait être étendue, grâce à une acceptation plus large de la notion de « communauté ». En augmentant le nombre des organisations habilitées à proposer des candidats potentiels, comme des associations d'immigrants ou des associations ethniques bien établies, on verrait une hausse du nombre des immigrants ayant des contacts personnels en Nouvelle-Écosse.

2. CONTEXTE

De par sa nature même, l'immigration est un phénomène international. Elle se déroule dans un environnement hautement concurrentiel et extrêmement complexe où les immigrants sont de mieux en mieux informés de leurs options grâce au World Wide Web et sont aidés par un réseau étendu et compétent de consultants en immigration.

Le Canada est une destination attirante pour de nombreux immigrants potentiels, mais seulement 1 % des immigrants qui entrent dans notre pays viennent en Nouvelle-Écosse; et encore moins y restent définitivement.

L'immigration est également devenue un enjeu national. Près de 94 % des immigrants s'établissent à Montréal, à Toronto et à Vancouver. La concurrence pour attirer les immigrants vers d'autres régions du Canada est devenue féroce et, pour réussir, la Nouvelle-Écosse doit être concurrentielle avec les autres provinces et territoires.

L'immigration n'était pas une priorité importante pour les Néo-Écossais; toutefois, alors que l'évolution démographique d'une population vieillissante se fait plus évidente et que les répercussions sont mieux comprises, l'immigration devient une question plus pressante.

L'Entente Canada - Nouvelle-Écosse sur les candidats de la province a été signée en août 2002 dans le but d'augmenter les retombées économiques de l'immigration en fonction des priorités économiques et industrielles et des conditions du marché de l'emploi. En décembre 2002, le gouvernement provincial a signé un contrat avec la Cornwallis Financial Corporation afin qu'elle commercialise le programme dans le monde entier par le biais de son réseau de consultants étrangers, qu'elle reçoive les demandes et incite les employeurs à offrir une expérience professionnelle et à embaucher les candidats. Il a été décidé d'administrer le programme sans qu'il en coûte rien aux contribuables néo-écossais. Les droits à payer par le candidat à l'immigration ont été structurés de manière à appuyer cette décision. (Consulter l'annexe, page 37, pour de plus amples détails sur les droits).

Lors du processus de consultation des parties intéressées à l'automne 2004, il est devenu évident qu'il existait un soutien grandissant en faveur d'une augmentation de l'immigration dans la province. La stratégie d'immigration de la Nouvelle-Écosse a été communiquée en janvier 2005, simultanément à la nomination du premier ministre de l'Immigration de la province et de la création de l'Office de l'immigration. Le principal mandat de l'Office de l'immigration est de diriger la mise en œuvre de la stratégie d'immigration de la Nouvelle-Écosse. Suite à cette décision, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a investi des ressources dans des programmes d'établissement des immigrants et le recrutement du personnel de l'Office de l'immigration qui est chargé de l'administration du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse.

L'un des éléments de la stratégie d'immigration était l'engagement de réexaminer le barème des droits du programme des candidats durant l'hiver 2005-2006 et de procéder à une évaluation officielle du programme avant l'expiration de l'entente actuelle Canada - Nouvelle-Écosse sur les candidats de la province, en 2007.

3. APERÇU DU PROGRAMME DE RECHERCHE

BUT ET OBJECTIFS

Le but de ce travail était de procéder à un examen approfondi des droits associés au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse et de présenter à l'Office de l'immigration des options pour un barème des droits qui :

soit concurrentiel avec les autres juridictions pour les catégories comparables;

reconnaisse les frais engagés par la province (issus des recettes générales) pour le traitement et l'administration des demandes et tienne compte de l'objectif de la province qui est de doubler le nombre de ses immigrants à un coût raisonnable pour les contribuables;

tienne compte des possibilités et des avantages offerts à l'immigrant;

reconnaisse le caractère unique du partenariat du PCNÉ avec une firme tiers;

corresponde à ce que les candidats peuvent raisonnablement se permettre.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons utilisé l'approche suivante :

Une comparaison des droits exigés par le Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse avec ceux des autres programmes provinciaux du pays pour des catégories de candidats similaires. Cela comprend également les droits exigés par le Québec en vertu de son accord avec Citoyenneté et Immigration Canada;

Une comparaison des droits provinciaux avec ceux exigés par Citoyenneté et Immigration Canada;

Une évaluation des tendances actuelles en matière de barème des droits relatifs aux programmes des candidats à l'immigration;

Une estimation des honoraires de consultants généralement payés par les immigrants tels que déterminés par le marché international et une comparaison avec les honoraires payés à la firme tiers du PCNÉ;

Une évaluation des 100 000 \$ payés par les candidats de la catégorie de l'immigration économique par rapport aux avantages retirés de l'expérience de mentorat et de gestion.

Nous avons étudié les droits associés aux programmes des candidats à l'immigration dans neuf (9) juridictions canadiennes, dont huit (8) provinces ainsi que les droits associés au programme d'immigration fédéral.

Il faut noter que les 37 entrevues et les cinq soumissions écrites ne représentent qu'un très petit échantillon des parties intéressées et des représentants du gouvernement. Les résultats de cette recherche doivent être interprétés dans ce contexte.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

La première étape de cet examen des droits a été la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives sur les droits qui sont actuellement exigés des immigrants et des avantages retirés. Ces données ont été réunies par le biais de diverses méthodes : une recherche sur Internet, cinq soumissions écrites de parties intéressées, 37 entrevues avec des informateurs clés, des contacts directs avec les administrateurs du programme et une extraction de données statistiques. Les trois domaines d'intérêt particulier étaient les suivants :

Droits associés au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse;
Honoraires des consultants en immigration et
Évaluation de la contribution de 100 000 \$ des immigrants de la catégorie de l'immigration économique.

DROITS ASSOCIÉS AUX PROGRAMMES DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION

Actuellement, huit provinces et un territoire ont un programme des candidats à l'immigration : l'Alberta, la Colombie-Britannique, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et le Yukon; un nouveau programme est à l'étude en Ontario. Chacun de ces programmes a été conçu pour correspondre aux caractéristiques et aux besoins uniques des communautés concernées; toutefois, dans la mesure où de nombreuses communautés canadiennes font face à des besoins semblables en matière de main-d'œuvre et de développement communautaire, beaucoup de ces programmes ont des catégories de candidats similaires.

HONORAIRES DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION

En plus de verser des droits de traitement aux programmes provinciaux des candidats et au gouvernement fédéral, de nombreux immigrants font appel aux services de consultants en immigration dans leur pays d'origine et au Canada. Tous les consultants en immigration qui déposent des demandes auprès de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) au nom d'un client doivent être membres de la Société canadienne de consultants en immigration ou de la Société du barreau de leur province ou de leur territoire. Les honoraires perçus par ces consultants peuvent varier considérablement en fonction de :

« la nature des services à fournir, le délai de traitement requis, l'expérience du consultant en immigration, sa compétence et le degré de responsabilité assumé, ainsi que les avantages qui reviennent au client. » (Société canadienne des consultants en immigration)

**ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DE 100 000 \$ DES IMMIGRANTS DE LA CATÉGORIE DE
L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE**

Les candidats acceptés dans le cadre de la catégorie de l'immigration économique du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse sont jumelés avec une entreprise en vue d'un mentorat en affaires. Le jumelage entre l'entreprise d'accueil et le candidat tient compte de la formation, de l'expérience et des objectifs de carrière du candidat. Le candidat fait une contribution de 100 000 \$ à l'entreprise d'accueil, qui a été préalablement approuvée par un comité constitué de représentants des organismes suivants :

The Office of Economic Development (Bureau du développement économique de la N.-É.)

Nova Scotia Business Inc.;

L'Office de l'immigration de la Nouvelle-Écosse et

Cornwallis Financial Corporation.

L'entreprise d'accueil utilise 80 000 \$ de la contribution pour le développement d'un nouveau produit, d'un nouveau marché ou d'un nouveau service en faisant appel pour cela aux compétences et aux connaissances du candidat. Les 20 000 \$ restants sont payés à l'immigrant à titre de salaire durant un stage de travail de six mois à un poste de cadre intermédiaire.

Cette opportunité vise à bénéficier à la fois à l'entreprise et au candidat.

L'entreprise bénéficie d'une contribution financière ainsi que des connaissances et de l'expertise du candidat;

Le candidat bénéficie d'une précieuse expérience professionnelle au Canada ainsi que de l'opportunité de contribuer à la croissance et au développement de l'entreprise d'accueil.

Pour évaluer ces avantages, du point de vue de l'immigrant, il a fallu mieux comprendre :

Les perspectives d'emploi des immigrants qui ne disposent pas d'une expérience professionnelle au Canada;

Le délai d'obtention d'un emploi à plein temps avec ou sans cette expérience;

Les écarts de revenus avec ou sans cette expérience.

COLLECTE DES DONNÉES

Le World Wide Web a été le principal outil utilisé pour accéder aux recherches et réunir des données pour ce projet. Nous avons également obtenu des renseignements auprès d'organismes gouvernementaux, d'intervenants communautaires et d'autres parties intéressées. Nous avons reçu un total de cinq (5) soumissions écrites de diverses parties intéressées.

Les données sur les droits associés aux programmes des autres juridictions étaient facilement accessibles par le biais du site Web des programmes en question. Les données sur les droits de traitement exigés par le gouvernement fédéral ont été obtenues sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada. Nous avons généré un tableau détaillé des programmes et des droits associés qui permet de bien cerner les similitudes et les différences entre les barèmes des droits des différents programmes. Ce tableau (Annexe A) fournit un outil de référence rapide et simple sur tous les droits de traitement actuellement associés à l'immigration au Canada.

Les changements récents apportés aux barèmes des droits associés aux programmes des candidats à l'immigration dans d'autres juridictions ont été notés tout au long du processus de collecte des données et indiqués dans le tableau. Il faut noter que, bien que certaines juridictions aient pu envisager des changements dans le passé, aucune donnée n'est disponible à ce sujet si ces changements n'ont pas été appliqués.

Des rapports de recherche et des données statistiques ont été extraits de divers sites Web pour faciliter l'évaluation de la contribution des immigrants de la catégorie de l'immigration économique. Parmi ces sources, citons Atlantic Metropolis Centre, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Statistique Canada ainsi que plusieurs universités et organismes non gouvernementaux.

ENTREVUES

L'objet des entrevues était de prendre du recul par rapport aux questions relatives aux droits associés au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse. Nous avons fait des entrevues avec un vaste éventail d'organisations et d'individus, y compris : des intervenants communautaires, des employeurs de travailleurs qualifiés, des employeurs d'immigrants de la catégorie économique, des candidats, des immigrants qui se sont prévalus du programme fédéral, des avocats spécialistes de l'immigration, des consultants en immigration et des représentants provinciaux. Les résultats de ces entrevues sont utilisés tout au long du rapport pour mettre la discussion en contexte et donner une idée des impacts des droits selon toutes les perspectives.

4. RÉSULTATS ET ANALYSE

RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS DES PARTIES INTÉRESSÉES

Introduction

Les conclusions présentées dans ce chapitre sont basées sur les entrevues effectuées avec les principales parties intéressées au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse, c'est-à-dire :

Des immigrants qui sont venus en Nouvelle-Écosse dans le cadre du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse;

Des immigrants qui sont venus en Nouvelle-Écosse dans le cadre du programme d'immigration fédéral;

Des propriétaires ou des dirigeants d'entreprises de la région qui ont fourni un mentorat à des candidats de la catégorie de l'immigration économique;

Des employeurs qui ont embauché des candidats dans le cadre de la catégorie des travailleurs qualifiés de la Nouvelle-Écosse;

Des consultants en immigration et des avocats spécialistes de l'immigration;

Des employés du ministère de l'Immigration des autres gouvernements provinciaux;

Des agents d'immigration du gouvernement fédéral et

Des représentants de groupes ethnoculturels de la Nouvelle-Écosse.

Ces entrevues avaient pour but de réunir des informations concernant spécifiquement les droits associés au PCNÉ et non pas le programme dans son ensemble. Ces conclusions sont une compilation des informations réunies au cours de ce processus.

L'avantage néo-écossais

L'avantage le plus net du PCNÉ est la vitesse de traitement des demandes. Nous avons appris qu'il s'agissait du processus de traitement le plus rapide au monde et que, pour le moment, la catégorie de l'immigration économique était « la porte d'entrée la plus facile, la moins onéreuse et la plus rapide au Canada » et qu'elle ne devrait pas être modifiée.

La proximité de la Nouvelle-Écosse avec le Moyen-Orient en fait une destination attrayante pour les immigrants de cette région du monde. Par contre, les immigrants asiatiques sont beaucoup plus attirés par la côte Ouest.

Les agents font la promotion dans le monde entier de notre système de santé et d'éducation GRATUITS et soulignent le fait que cela compense largement le montant des droits associés à la catégorie de l'immigration économique.

Les avocats spécialistes de l'immigration font souvent la promotion de la catégorie des candidats proposés par la communauté, car son coût est raisonnable, elle n'exige généralement pas l'emploi de consultants étrangers et les autorités de développement régional appuient la demande des candidats.

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que Cornwallis Financial est extrêmement efficace en ce qui concerne le traitement des demandes ce qui est un aspect clé de l'attrait du PCNÉ.

Expériences des candidats

Lorsqu'il est difficile de jumeler une entreprise d'accueil avec un candidat de la catégorie de l'immigration économique, Cornwallis Financial peut adresser le candidat à un autre consultant. Ce nouveau consultant prend, à titre de commission pour trouver une entreprise d'accueil, 10 % des 100 000 \$ initialement destinés à l'entreprise d'accueil.

Les jumelages en dehors de la métropole d'Halifax présentent davantage de problèmes et sont plus difficiles à réaliser que les jumelages au sein de la MRH.

Pour réussir dans un poste de cadre intermédiaire, les immigrants ont besoin d'avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.

Les droits de 5 500 \$ perçus par le PCNÉ pour la catégorie des travailleurs qualifiés sont jugés trop élevés, particulièrement par rapport aux droits exigés ailleurs. Dans les autres provinces, les droits sont beaucoup plus réduits ou bien aucun droit n'est exigé. De plus, ces droits sont payables en sus des droits exigés par le gouvernement fédéral.

Rétention et établissement

La question des droits n'est que l'une des pièces du casse-tête de l'immigration. Souvent, pour un immigrant, le fait d'obtenir le statut de résident permanent et d'assurer la sécurité de sa famille a une valeur qui compense largement les frais associés à l'immigration.

Le plus important concurrent de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration est le pays d'origine de l'immigrant. Il n'est pas rare que les immigrants retournent dans leur pays d'origine pour continuer leurs affaires après avoir obtenu le statut de résident permanent au Canada. Leur conjoint ou conjointe et leurs enfants demeurent au Canada pour bénéficier du système de soins de santé et du système d'éducation, dont la valeur est souvent jugée bien supérieure aux coûts de l'immigration. Cette situation peut engendrer un profond bouleversement de l'unité familiale ce qui risque d'augmenter la dépendance à l'égard des services d'établissement, de formation linguistique et des services communautaires.

Du point de vue de la rétention des immigrants en Nouvelle-Écosse, il est fort probable que les enfants de ces immigrants restent au Canada; toutefois, comme beaucoup d'autres jeunes, ils peuvent décider de rester ou non en Nouvelle-Écosse.

Bien que le PCNÉ exige une connaissance « de base » de la langue anglaise, de nombreux candidats maîtrisent très mal la langue et sont entraînés à répondre de mémoire aux questions de l'entrevue. Certains de ces candidats s'inscrivent par la suite

à des programmes d'ALS de la région. L'obstacle de la langue peut diminuer leurs chances de trouver une entreprise d'accueil ou un emploi à plein temps.

Expériences des entreprises d'accueil

Toutes les entreprises d'accueil qui ont été interviewées ont décrit le programme comme extrêmement positif et sont d'avis qu'il ne devrait être modifié d'aucune manière.

Les droits de 2 500 \$ ou de 3 500 \$ payés par les entreprises sont considérés comme un montant raisonnable pour le service fourni.

Les 80 000 \$ suffisent à couvrir intégralement les frais du mentorat, y compris le matériel, le temps de mentorat et la mise en œuvre du projet.

Une entreprise d'accueil a estimé que le coût total du mentorat, y compris le temps d'administration, la technologie, les télécommunications et les locaux, s'élevait à environ 50 000 \$.

Nous avons appris qu'une entreprise d'accueil potentielle avait reçu comme conseil de la part de son comptable de refuser de participer au programme parce que le traitement fiscal de la contribution de 100 000 \$ des candidats de la catégorie de l'immigration économique n'était pas clair.

Honoraires et emploi des consultants

La grande majorité des immigrants emploient un consultant pour les aider à accomplir certaines des formalités d'immigration, quelle que soit la catégorie ou le programme qu'ils utilisent pour entrer dans le pays.

Nous avons rencontré un certain nombre d'immigrants qui avaient payé des honoraires à des consultants en plus des droits associés à la catégorie de l'immigration économique du PCNÉ dans laquelle ils font leur demande. Dans certains cas, ces honoraires avaient été payés avant de prendre la décision de faire une demande dans le cadre du PCNÉ et, dans d'autres cas, les immigrants n'étaient pas au courant que les droits associés à la catégorie de l'immigration économique du PCNÉ comprenaient les honoraires de consultants.

Nous avons également rencontré un candidat de la catégorie de l'immigration économique qui n'avait pas utilisé d'intermédiaire étranger et qui avait pourtant payé les droits complets de 130 500 \$.

Les droits associés à la catégorie de l'immigration économique ne semblent pas être dissuasifs pour ceux que ce type d'immigration intéresse. Ces droits sont considérés comme le « prix d'entrée » au Canada et sont concurrentiels avec les plans financiers offerts aux immigrants de la catégorie des investisseurs du programme fédéral et du programme québécois et avec les catégories destinées aux gens d'affaires de plusieurs programmes provinciaux de candidats à l'immigration.

Certains immigrants ne divulguent pas leur véritable statut économique à cause de la corruption dans leur pays d'origine, par conséquent, le plafond de 800 000 \$ en Nouvelle-Écosse n'aurait pas été considéré comme dissuasif.

L'expérience du Cap-Breton

Au Cap-Breton, 12 médecins ont été recrutés dans le cadre de la catégorie des travailleurs qualifiés de la Nouvelle-Écosse. Quarante et un médecins supplémentaires ont été recrutés dans le cadre du programme fédéral des travailleurs qualifiés. Ces 53 médecins viennent de 37 pays différents.

La Cape Breton Health Authority (Régie de santé du Cap-Breton) fait appel à des chasseurs de tête internationaux qu'elle paie 10 000 \$ pour chaque personne recrutée.

Les services d'établissement au Cap-Breton sont limités et c'est l'employeur qui assume ce rôle.

Le taux de départ des médecins est d'environ 10 %; ceux-ci vont s'installer en Ontario ou en Colombie-Britannique.

Comment est perçu le programme?

Les Canadiens ne comprennent pas toujours la valeur d'un passeport canadien et ne se rendent pas compte de ce que les personnes originaires d'autres pays sont prêtes à payer pour ce privilège.

La catégorie de l'immigration économique est considérée par certains comme un moyen pour les immigrants fortunés d'acheter leur droit d'entrée au Canada. L'objectif du PCNÉ est d'attirer des immigrants qui s'établiront ici pour longtemps et certains pensent que ceux qui peuvent se permettre de payer les droits de 130 500 \$ ont probablement les ressources suffisantes pour déménager ailleurs, ce qui va à l'encontre de l'esprit du programme.

Le stage de travail de six mois dans le cadre de la catégorie de l'immigration économique était interprété par un candidat comme une période d'essai en vue d'un travail à plein temps.

Enjeux clés

Les enjeux clés pour les immigrants sont les suivants :

- Quel est le prix de l'admission?
- Quel est le délai d'admission?
- Quelle est la probabilité d'une immigration réussie?

La Nouvelle-Écosse est la seule province qui OBLIGE le candidat à faire appel à un consultant pour préparer son dossier au prix de 10 000 \$ dans le cadre de la catégorie de l'immigration économique ou de 5 000 \$ dans le cadre de la catégorie des travailleurs qualifiés.

Les candidats des autres programmes provinciaux paient également des honoraires de consultant, mais ces honoraires sont indépendants du programme des candidats à l'immigration et ne sont pas faciles à estimer. La catégorie de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse a été conçue de manière à ce que tous les droits soient compris

et transparents; toutefois, il semble que ni l'inclusivité ni la transparence ne soient vraiment comprises par les immigrants et les intervenants communautaires.

Pour que la relation entre un candidat et une entreprise d'accueil soit un succès, l'entreprise d'accueil doit s'engager dans cette relation dans le but d'intégrer le candidat à son équipe et de lui fournir le soutien nécessaire pour réussir en Nouvelle-Écosse.

EXAMEN DES DROITS ASSOCIÉS AUX PROGRAMMES DES CANDIDATS

Huit provinces canadiennes et un territoire canadien ont mis sur pied un programme de candidats avec Citoyenneté et Immigration Canada. La nature, l'envergure et la structure de ces programmes, ainsi que les droits qui y sont associés varient d'une région à l'autre en vue de répondre aux besoins particuliers de la province ou du territoire concerné. Chaque juridiction a mis au point un programme présentant des caractéristiques uniques qui constitueront, elle l'espère, un attrait pour les immigrants potentiels tout en répondant aux besoins de ses communautés en matière de ressources humaines et de croissance.

Bien que la catégorie de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse soit unique au pays, en vue de cet examen, nous l'avons comparée à la catégorie des investisseurs du gouvernement fédéral et du Québec et aux catégories des gens d'affaires, du partenariat et des entrepreneurs dans les autres programmes. Toutes les juridictions ont une catégorie des travailleurs qualifiés comparable à la nôtre. La catégorie des candidats proposés par la communauté qui existe en Nouvelle-Écosse peut uniquement être comparée au volet de soutien communautaire du Manitoba.

Les droits associés à ces trois catégories du Programme des candidats à l'immigration de la Nouvelle-Écosse sont plus élevés que ceux associés à tout autre programme d'immigration au Canada.

Droits fédéraux

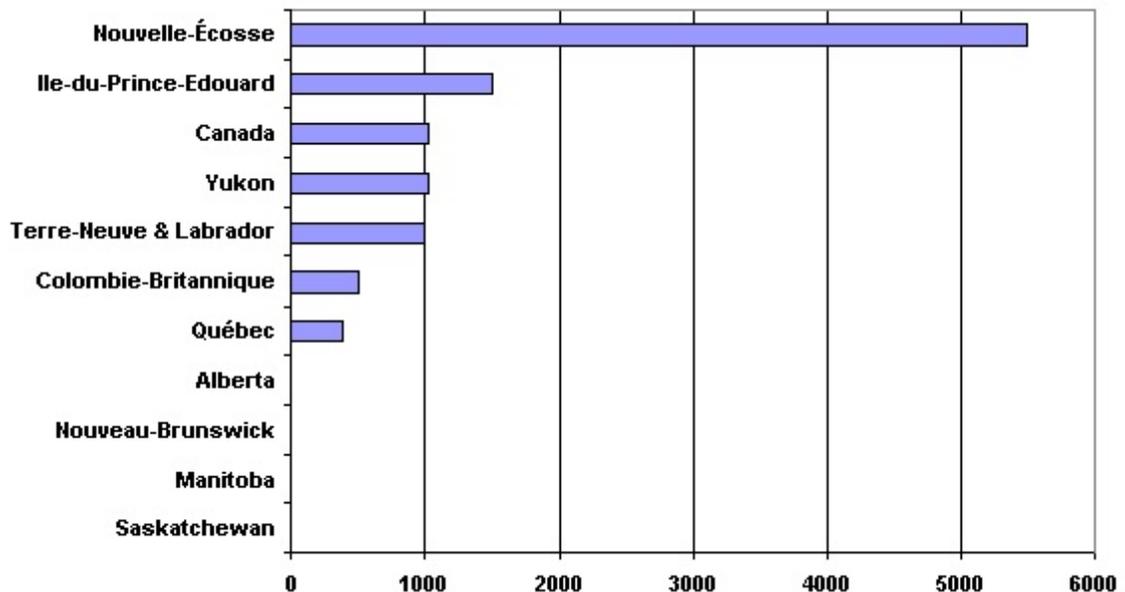
Dans tous les cas, le demandeur principal d'un programme des candidats doit payer au gouvernement fédéral un droit de traitement de 550 \$ ainsi qu'un droit d'établissement de 975 \$. De plus, la conjointe du demandeur principal ou le conjoint de la demandeuse principale doit également payer un droit de traitement de 550 \$ ainsi qu'un droit d'établissement de 975 \$. Tous les enfants à charge, âgés de moins de 22 ans, doivent payer un droit de traitement de 150 \$ (les enfants à charge n'ont pas à payer de droit d'établissement).

Les droits fédéraux décrits dans la section qui suit concernent uniquement le demandeur principal (candidat). Lorsque le candidat a un conjoint et des enfants, il doit acquitter des droits supplémentaires.

Catégorie des travailleurs qualifiés

Comme le montre le tableau suivant, les droits de 5 500 \$ associés à la catégorie des travailleurs qualifiés de la Nouvelle-Écosse sont trois fois plus élevés que ceux du comparateur le plus proche (l'Île-du-Prince-Édouard) qui sont de 1 500 \$.

Droits associés aux programmes des candidats à l'immigration – Catégorie des travailleurs (en \$)



Source : Créé par les chercheurs à partir des données recueillies sur le site Web des programmes.

En Nouvelle-Écosse, les immigrants potentiels qui font une demande dans le cadre de la catégorie des travailleurs qualifiés peuvent dépenser une somme susceptible de s'élever à 7 025 \$, s'ils paient tous les droits. Dans de nombreux cas (mais pas dans tous), l'employeur partage les frais de la demande avec le candidat. Souvent, l'employeur paie les droits les plus élevés (dans ce cas, les droits associés au PCNÉ) alors que les droits fédéraux de 1 525 \$ sont payés par le candidat. Avant l'introduction du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse, les employeurs qui se prévalaient du programme fédéral des travailleurs qualifiés payaient tous les droits fédéraux (le droit associé au programme de 1 050 \$ et le droit d'établissement de 975 \$), droits inférieurs de plus de la moitié aux droits associés à la catégorie des travailleurs qualifiés du PCINÉ.

Les employeurs de la Nouvelle-Écosse qui participent à ce programme semblent disposés à assumer les coûts supplémentaires du programme des candidats à l'immigration en échange d'un traitement rapide de la demande. Dans la plupart des cas, le certificat du candidat est délivré dans les deux mois qui suivent la demande, ce qui permet au travailleur d'obtenir un permis temporaire de travailleur étranger et de commencer à travailler pendant qu'a lieu le traitement de son dossier au niveau fédéral. La totalité des formalités, provinciales et fédérales, sont généralement achevées en 12 mois.

Dans certains cas, les employeurs engagent des dépenses supplémentaires pour la recherche et la sélection de travailleurs qualifiés. Il n'est pas rare que des employeurs qui recherchent des individus possédant des compétences particulières fassent appel à des recruteurs ou à des chasseurs de tête sur les marchés étrangers pour trouver des personnes capables d'occuper les postes qu'ils ont à pourvoir. Le secteur des soins de santé fait beaucoup appel à des recruteurs pour trouver des médecins et d'autres professionnels de la santé qui soient qualifiés pour travailler au sein du système de soins de santé canadien. Le processus de recrutement peut ajouter jusqu'à 10 000 \$ aux dépenses engagées pour employer un travailleur qualifié et tous ces frais sont

**Examen des droits associés au Programme des candidats
de la Nouvelle-Écosse pour l'Office de l'immigration
Rapport final**

assumés par l'employeur. De plus, dans certains cas, les employeurs se rendent à des salons internationaux de l'emploi pour recruter des candidats, assumant aussi les frais de déplacement et les dépenses de marketing.

COÛT POUR LE CANDIDAT

Description	Coût	Payé à	Commentaires
Préparation du dossier PCNÉ*	5 000 \$	Cornwallis Financial	1 200 \$ non remboursables
Évaluation PCINÉ*	500 \$	Province de la Nouvelle-Écosse	Non remboursables
Total PCNÉ	5 500 \$		
Droit de traitement fédéral*	550 \$	Gouvernement du Canada	
Droit d'établissement*	975 \$	Gouvernement du Canada	
Total fédéral	1 525 \$		
Coût total	7 025 \$		Ne comprend pas les frais associés à la visite sur le terrain

* Ces droits sont payés soit par le candidat soit par l'employeur; dans certains cas, l'employeur paie les droits les plus élevés.

COÛT POUR L'EMPLOYEUR

Description	Coût	Payé à	Commentaires
Recrutement	Jusqu'à 10 000 \$	Consultant/recruteur OU Pris sur le temps et les ressources de l'entreprise	Ces frais sont entièrement discrétionnaires de la part de l'employeur
Coût total*	Jusqu'à 10 000 \$		Ne comprend pas les frais associés à la visite sur le terrain

* Dans certains cas, l'employeur paie également les droits associés au PCNÉ et/ou les droits de traitement fédéraux

Les droits associés au programme des travailleurs qualifiés semblent initialement se limiter à 5 500 \$, alors qu'il peut en fait coûter à une entreprise néo-écossaise plus de 17 000 \$ pour recruter et embaucher un travailleur qualifié. Des frais similaires sont associés au recrutement des travailleurs qualifiés dans les autres provinces et nous devons en tenir compte dans la comparaison du coût total.

Catégorie des immigrants proposés par la communauté

Les droits associés au Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse pour la catégorie des candidats proposés par la communauté sont de 1 700 \$. Ces droits sont payés par le candidat. Le volet de soutien communautaire du Manitoba, comme tous les autres programmes de la province, ne comporte pas de droits de traitement.

COÛT POUR LE CANDIDAT

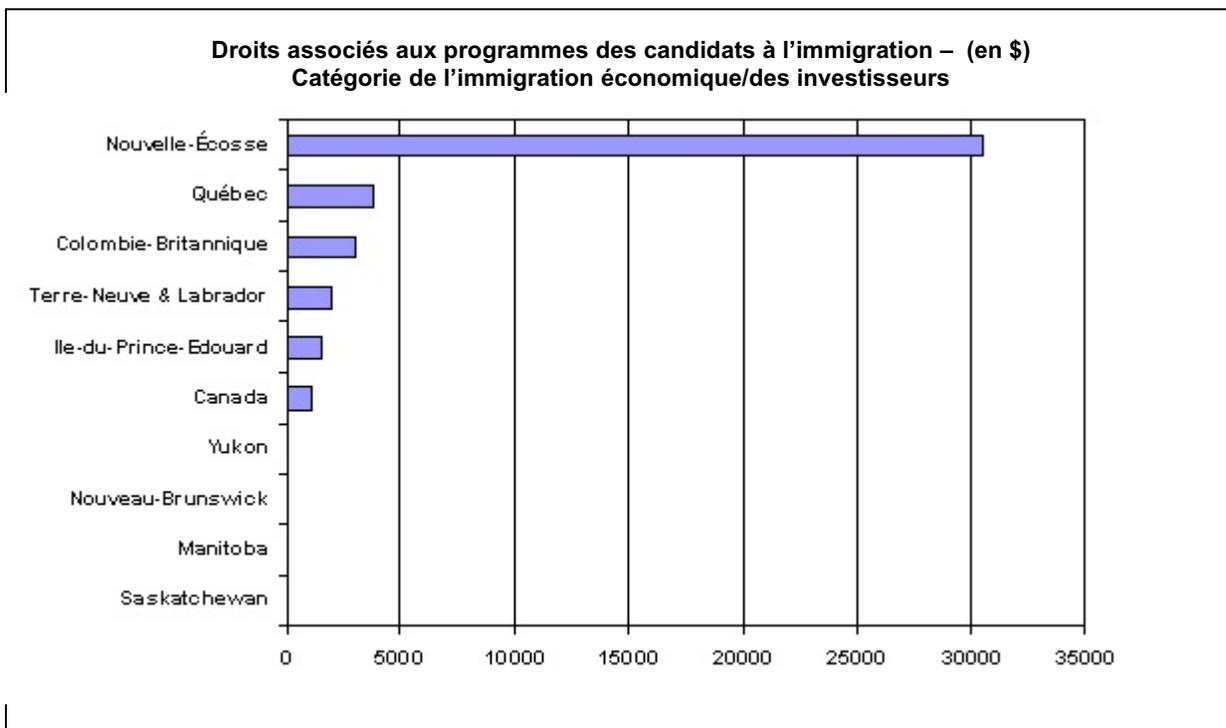
Description	Coût	Payé à	Commentaires
Préparation du dossier PCNÉ	0 \$		Pro bono par Cornwallis Financial
Évaluation PCNÉ	1 700 \$	Province de la Nouvelle-Écosse	Non remboursables
Total PCNÉ	1 700 \$		
Droit de traitement fédéral*	550 \$	Gouvernement du Canada	
Droit d'établissement*	975 \$	Gouvernement du Canada	
Total fédéral	1 525 \$		
Consultation juridique	Jusqu'à 10 000 \$	Avocat spécialiste de l'immigration	À la discrétion du candidat
Coût total	Jusqu'à 13 225 \$		

La plupart des candidats à l'immigration proposés par la communauté résident déjà en Nouvelle-Écosse et ont fait l'acquisition d'une propriété ou d'une entreprise avant d'envisager d'immigrer. Dans la plupart des cas, les candidats travaillent avec un avocat ou un consultant en immigration pour accomplir les formalités de demande, en collaboration avec un organisme de développement régional ou un organisme similaire habilité à proposer des candidats potentiels. Les honoraires du consultant ou de l'avocat sont entièrement assumés par le candidat et doivent être pris en compte lors de la comparaison des droits associés aux programmes; les frais d'avocat peuvent aller de 2 500 \$ à 10 000 \$.

Catégorie de l'immigration économique

Les frais pour le candidat de la catégorie de l'immigration économique du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse s'élèvent à 130 500 \$. La majeure partie de ce montant, soit 100 000 \$, est versée à une entreprise de la région en échange de quoi le candidat reçoit un contrat de travail de six mois. Le candidat peut choisir son employeur parmi une liste d'entreprises approuvées de la Nouvelle-Écosse et reçoit un salaire minimum de 20 000 \$ (dans certains cas, le candidat négocie un salaire plus élevé). Ce programme ne ressemble à aucun autre programme canadien.

L'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador ont établi des programmes de partenariat dans le cadre desquels les candidats investissent un certain montant d'argent (entre 100 000 \$ et 200 000 \$) dans une entreprise de la province et jouent un rôle actif dans la gestion de cette compagnie. Le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, le Nouveau-Brunswick et le Yukon ont des programmes destinés aux gens d'affaires; ces programmes exigent un investissement actif dans une entreprise existante ou la création d'une nouvelle entreprise; le niveau d'investissement est prédéterminé et va de 150 000 \$ à 800 000 \$. La province du Québec et le gouvernement du Canada ont une catégorie d'immigration pour les investisseurs; il s'agit là d'un investissement passif d'un montant de 400 000 \$ qui n'exige pas de participation active dans la compagnie. Comme le montre le tableau ci-dessous, les droits de traitement associés à ces programmes, à l'exception de la Nouvelle-Écosse, vont d'un maximum de 3 850 \$ au Québec à une absence totale de droits de traitement.



Source : Créé par les chercheurs à partir des données recueillies sur le site Web des programmes.

Pour les formalités de demande dans le cadre de tous ces programmes et dans toutes les juridictions, les immigrants font souvent appel à des consultants en immigration, à des intermédiaires et à des avocats spécialistes de l'immigration. Dans la catégorie de

l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse, les commissions de recommandation payées aux intermédiaires sont incluses dans les droits associés au PCNÉ. Toutefois, de nombreux immigrants potentiels paient des honoraires à des agents et à des consultants en plus des droits associés au programme des candidats (voir ci-dessous les honoraires des consultants en immigration).

COÛT POUR LE CANDIDAT

Description	Coût	Payé à	Commentaires
Commission de recommandation PCNÉ	20 000 \$	Intermédiaire	
Préparation du dossier PCNÉ	10 000 \$	Cornwallis Financial	1 200 \$ non remboursables
Évaluation PCNÉ	500 \$	Province de la Nouvelle-Écosse	Non remboursables
Contribution économique PCNÉ	100 000 \$	Entreprise de la région	
Total PCNÉ	130 500 \$		
Droit de traitement fédéral	550 \$	Gouvernement du Canada	
Droit d'établissement	975 \$	Gouvernement du Canada	
Total fédéral	1 525 \$		
Consultation juridique	Jusqu'à 10 000 \$	Consultant/agent/intermédiaire	À la discrétion du candidat
Coût total	142 025 \$		N'inclut pas les frais de visite sur le terrain

Lorsqu'il postule à un programme des candidats, l'immigrant doit engager des dépenses supplémentaires pour satisfaire à l'obligation de visiter la province dans laquelle il a l'intention de s'installer, de déterminer les possibilités d'investissement et d'avoir une entrevue en tête-à-tête avec un représentant de la province ou du territoire. Selon le pays d'origine, cette visite peut coûter 6 000 \$ et plus.

Au total, il peut en coûter 16 000 \$ à un immigrant pour postuler au programme, en plus des droits déclarés associés à ce programme.

La contribution économique de 100 000 \$ qui est faite à une entreprise de la région en échange d'un contrat de travail de six mois permet aux candidats de récupérer au moins 20 000 \$ en salaire au cours de ces six mois. Dans certains cas, lorsque les services d'un tiers sont retenus pour effectuer le jumelage entre l'immigrant et l'entreprise, une commission de jumelage de 10 000 \$ est également versée, ce qui laisse seulement 90 000 \$ à partager entre la compagnie et le candidat.

COÛT POUR L'ENTREPRISE

En Nouvelle-Écosse, les entreprises qui souhaitent participer à l'immigration économique en tant qu'entreprise d'accueil doivent payer soit un droit de demande de 2 500 \$ ou un droit de jumelage de 3 500 \$. Les entreprises doivent soumettre une demande comportant un projet qui explique en détail l'usage qu'elles feront de la contribution de 80 000 \$. Dans certains cas, les propriétaires d'entreprise embauchent des comptables pour les aider à accomplir les formalités de demande et à élaborer le projet d'entreprise, engageant ainsi des dépenses supplémentaires pouvant s'élever à 5 000 \$. Le coût pour les entreprises, dans le cadre de la catégorie de l'immigration économique du PCNÉ, peut atteindre 8 500 \$, y compris le droit de demande associé au programme.

Description	Coût	Payé à	Commentaires
Droit de demande PCNÉ	2 500 \$	Cornwallis Financial	1 250 \$ remboursés si le jumelage ne se fait pas
OU			
Droit de jumelage PCNÉ	3 500 \$	Cornwallis Financial	Payé lorsque le jumelage est fait
Total PCNÉ	Jusqu'à 3 500 \$		
Consultation juridique	Jusqu'à 5 000 \$	Comptable/avocat	À la discrétion de l'entreprise
Coût total	Jusqu'à 8 500 \$		N'inclut pas les frais de visite sur le terrain

PLANS DE FINANCEMENT

Afin d'établir une véritable comparaison entre les catégories de candidats de type gens d'affaires, il est essentiel de comprendre les plans de financement qui sont à la disposition des candidats dans certaines provinces et dans le cadre des programmes pour les investisseurs du gouvernement fédéral et du Québec. La promotion et la gestion de ces plans de financement sont assurées par des consultants en immigration, en collaboration avec des établissements financiers canadiens. La nature de ces plans varie considérablement en fonction de la juridiction et des accords que les consultants sont en mesure de conclure avec les immigrants, les établissements financiers, les intermédiaires étrangers et les entreprises de la région.

Les plans de financement permettent aux futurs immigrants de réduire le montant d'argent qu'ils doivent investir pour satisfaire aux exigences d'investissement du programme auquel ils postulent. Plutôt que d'effectuer l'investissement complet comme prévu par les exigences du programme, l'immigrant investit une partie du montant exigé dans un établissement financier approuvé par le gouvernement. Il peut accéder au solde du montant investi au moyen d'un prêt négocié avec l'établissement financier. L'investissement de l'immigrant ne lui est pas remboursé.

Un consultant, qui agit à titre de représentant de l'établissement financier, place le montant total de l'investissement dans une entreprise choisie par l'immigrant et peut gérer cette relation pendant toute la durée du contrat. En échange, l'immigrant devient membre du Conseil d'administration de la société, respectant ainsi l'exigence relative à

la gestion. Dans la plupart des cas, l'immigrant doit payer des frais de gestion, des frais de service ou des intérêts sur le prêt complémentaire. Tous les programmes fonctionnent de la même manière; toutefois, chaque programme a des droits, des modalités de paiement et des niveaux d'investissement uniques correspondant à ses propres exigences et à celles des consultants et des compagnies concernés.

Le coût du plan de financement pour l'immigrant varie en fonction des dispositions particulières du consultant, de l'établissement financier et en fonction des exigences du programme. Dans la plupart des cas, le montant d'argent qui doit être investi par l'immigrant se situe entre 104 000 \$ et 165 000 \$. Les commissions des consultants employés pour recruter l'immigrant et négocier le plan de financement peuvent aller de 20 000 à 55 000 \$ selon les honoraires négociés, par le consultant local, avec l'intermédiaire étranger.

Bien que ces plans de financement soient optionnels, ils sont très attrayants pour les immigrants fortunés qui cherchent un moyen facile et relativement peu onéreux d'obtenir le statut de résident permanent au Canada.

Il n'y a pas de plans de financement disponibles pour les candidats de la catégorie de l'immigration économique du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse.

DÉPÔT DE BONNE FOI

Les candidats de la catégorie des gens d'affaires du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador doivent faire un « dépôt de bonne foi » à leur arrivée. Lorsque les conditions ne sont pas remplies, ce dépôt est retenu par le gouvernement provincial et, dans certains cas, utilisé pour financer la mise en œuvre d'activités de promotion de l'immigration ou pour aider de nouveaux arrivants à démarrer une entreprise.

Au Manitoba, les candidats déposent 75 000 \$ auprès du gouvernement provincial pour garantir la création ou l'achat d'une entreprise au Manitoba. L'argent est remboursé, sans intérêt, une fois que l'investissement a été fait et que l'entreprise prévue, telle que décrite dans la demande, a été lancée.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les candidats doivent placer en fiducie au bénéfice du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard un dépôt d'exécution de 25 000 \$. Ce dépôt est entièrement remboursé, avec intérêt, un an après l'entrée au Canada, si l'immigrant peut démontrer qu'il joue un rôle actif dans la compagnie bénéficiaire de l'investissement et qu'il est domicilié, ainsi que sa famille, à l'Île-du-Prince-Édouard. La catégorie du partenariat de Terre-Neuve-et-Labrador impose le même montant de dépôt et le même critère de remboursement que celle de l'Île-du-Prince-Édouard.

Les dépôts de bonne foi sont destinés à garantir que les candidats fassent les investissements exigés et qu'ils établissent résidence, en compagnie de leur famille, dans la province où ils ont été admis. Toutefois, selon certains consultants étrangers qui font la promotion de l'immigration au Canada, ces dépôts sont considérés comme un « droit d'admission », c'est-à-dire comme le montant à payer et à perdre uniquement pour avoir accès au Canada.

DÉPÔT RELATIF AUX EXIGENCES LINGUISTIQUES

La province de l'Île-du-Prince-Édouard renonce aux exigences de connaissance de la langue anglaise en échange d'un dépôt de 20 000 \$ qui est remboursé lorsque l'immigrant atteint un certain niveau de compétence en anglais ou en français.

EXAMEN DES HONORAIRES DES CONSULTANTS EN IMMIGRATION

Honoraires types des consultants

Pour la plupart des immigrants, quels que soient la catégorie ou le programme auquel ils postulent, il est normal de faire appel aux services de consultants ou d'avocats spécialistes de l'immigration ou bien d'intermédiaires à un moment ou à un autre du processus d'immigration. Certains immigrants potentiels travaillent avec un consultant en immigration dès le début du processus d'immigration afin de déterminer le pays et la région où ils souhaitent immigrer.

En moyenne, les honoraires payés pour les services de consultation en immigration, lorsque l'immigrant engage directement le consultant, vont d'un minimum de 2 500 \$ à un maximum de 10 000 \$, en fonction de la complexité de la demande et du nombre de personnes incluses dans la demande. Par exemple, une personne célibataire dont la demande est relativement simple paierait probablement beaucoup moins qu'une famille dont la demande est plus complexe. Les honoraires sont censés couvrir au moins les frais de préparation du dossier. Les autres services offerts sont la préparation aux entrevues avec les fonctionnaires canadiens, la facilitation du processus de reconnaissance des titres de compétence et éventuellement certains services d'établissement.

En Nouvelle-Écosse, les candidats de la catégorie de l'immigration économique du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse doivent automatiquement payer 20 000 \$ pour les services d'un intermédiaire dans leur pays d'origine. Nous avons constaté que, dans certains cas, des candidats au PCNÉ ont payé des honoraires à des consultants en immigration en plus de ceux payés par le biais du PCNÉ. Ces frais sont souvent engagés avant que le candidat n'ait choisi le PCNÉ comme voie d'immigration, ou bien ils sont payés pour des services qui ne sont pas couverts par le PCNÉ comme la préparation des dossiers de demande fédéraux. Comme dans les autres provinces, les candidats qui demeurent déjà en Nouvelle-Écosse engagent souvent les services d'un avocat spécialiste de l'immigration pour les aider à accomplir les formalités d'immigration.

Des frais de consultation supplémentaires, qui peuvent être payés au cours du processus d'immigration, sont parfois engagés lorsque l'immigrant fait une demande dans le cadre de la catégorie des gens d'affaires ou des entrepreneurs (cette catégorie n'existait pas en Nouvelle-Écosse lors de la rédaction de ce rapport). Les candidats de ces types de programmes doivent soumettre un projet d'entreprise. Les honoraires de consultant pour la préparation d'un projet d'entreprise vont de 5 000 \$ à 10 000 \$.

Les employeurs peuvent engager un consultant en immigration pour trouver des candidats potentiels correspondants à la catégorie des travailleurs qualifiés afin de pourvoir des postes au sein de leur entreprise. Les employeurs peuvent payer jusqu'à 10 000 \$ pour la recherche, la qualification et la préparation du dossier d'un candidat de la catégorie des travailleurs qualifiés.

Commissions payées aux intermédiaires étrangers

Des commissions ou des commissions de recommandation sont souvent payées à des intermédiaires étrangers par les immigrants potentiels afin de réussir leur demande dans le cadre des programmes des investisseurs ou des gens d'affaires. Ces commissions vont de 20 000 \$ à plus de 50 000 \$ pour certains programmes canadiens. Il existe trois sources de commission au Canada : les établissements financiers qui consentent des prêts complémentaires, la compagnie bénéficiaire de l'investissement ou le candidat lui-même par le biais des droits de programme ou des droits de service. Il est important de noter que dans la plupart des cas, ces commissions sont fixées par les consultants et ne sont pas exigées par les programmes des candidats à l'immigration bien que cette pratique soit un fait notoire parmi les consultants en immigration. Les 20 000 \$ payés à l'intermédiaire étranger qui dépose une demande pour un candidat dans la catégorie de l'immigration économique en Nouvelle-Écosse seraient considérés comme une commission.

ÉVALUATION DE LA CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

La catégorie de l'immigration économique du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse exige des candidats qu'ils fassent une contribution de 100 000 \$ à une entreprise de la région en échange d'un mentorat d'une durée de six mois. L'entreprise et l'immigrant signent un contrat de travail standard selon lequel l'immigrant reçoit un salaire minimum de 20 000 \$ pour cette période de six mois (ce montant est négociable). Les 80 000 \$ restants sont employés par la compagnie pour mettre en œuvre un projet d'entreprise préalablement approuvé qui fait appel aux compétences et aux connaissances du candidat. L'objectif du programme est d'initier l'immigrant à la profession et de lui donner la possibilité d'évaluer ses perspectives d'emploi à long terme. Dans cette section, nous tenterons d'attacher une valeur à cette expérience.

Entreprises d'accueil

L'avantage monétaire direct le plus important de ce programme revient aux entreprises de la région qui y participent à titre d'entreprises d'accueil. Quarante et une entreprises ont soit terminé leur travail de mentorat dans le cadre du programme ou assurent actuellement le mentorat d'un candidat. Au total, ces entreprises ont reçu 4,1 millions de dollars du programme pour les aider à mettre en œuvre leurs projets d'entreprise. Cet argent a été dépensé de diverses manières, mais la majeure partie a été dépensée au sein de notre province, stimulant ainsi l'activité économique indirecte.

Communauté

En plus de leurs retombées économiques, les stages professionnels apportent également des avantages sociaux et culturels à l'immigrant, à l'employeur et à la communauté dans son ensemble. L'immigrant est en mesure d'établir des relations personnelles avec ses collègues et avec d'autres travailleurs de sa profession, ce qui renforce ses liens avec la communauté et augmente la probabilité qu'il reste en Nouvelle-Écosse. De plus, grâce au stage professionnel de six mois, le candidat est en mesure d'obtenir un crédit personnel auprès d'un établissement financier de la région, ce qui lui permet d'obtenir plus facilement par la suite un financement pour des dépenses personnelles ou des opérations commerciales. L'employeur peut aussi surmonter son appréhension éventuelle concernant l'embauche d'une personne venant d'un pays étranger, ce qui crée des possibilités d'emploi pour les futurs nouveaux arrivants. La communauté bénéficie d'une meilleure rétention des immigrants, d'une réduction de la dépendance à l'égard des programmes sociaux et d'une hausse du taux d'emploi.

Candidats

Le groupe qui retire les avantages les plus importants de ce programme sont les candidats. La question de la rémunération des immigrants a fait l'objet de nombreux rapports de recherche au cours des cinq dernières années; ces rapports analysent des données concernant les immigrants de toutes les catégories (catégorie économique, regroupement familial et réfugiés) et de toutes les juridictions. Un seul rapport traite des immigrants de la Nouvelle-Écosse, en s'appuyant sur les données du recensement de 2001. Aucune recherche n'a été effectuée sur des données spécifiques aux candidats de la catégorie de l'immigration économique du PCNÉ. Aux fins de ce rapport, nous supposons que les expériences des candidats de la catégorie de l'immigration économique sont similaires à celles de tous les immigrants du Canada ou de la Nouvelle-Écosse.

Les résultats des recherches canadiennes révèlent des faits intéressants concernant les revenus des immigrants comparativement à ceux des Canadiens nés dans le pays et concernant les prévisions en matière de croissance du revenu des immigrants. Les données ont révélé que le revenu réel des immigrants de sexe masculin avait diminué de sept pour cent en moyenne entre 1980 et 2000.³ Des recherches supplémentaires ont montré que, lors de leur arrivée au Canada, les immigrants avaient un revenu inférieur d'environ 24 pour cent à celui des personnes nées dans le pays; toutefois, leur revenu semble augmenter de 0,64 pour cent pour chaque année passée dans le pays.¹

Bien que la plupart des immigrants arrivent au Canada avec une certaine éducation et une certaine expérience du marché de l'emploi, le rendement de ce capital humain n'est pas le même pour les immigrants que pour les Canadiens d'origine. Il a été démontré que le rendement économique d'une année d'expérience à l'étranger équivalait au tiers de celui d'une année d'expérience au Canada.¹ De plus, le rendement d'une année d'éducation à l'étranger, bien que positif, est inférieur d'environ 25 pour cent à celui d'une année d'éducation au Canada.¹

Ce phénomène se vérifie également en Nouvelle-Écosse. Une étude sur les cadres et les professionnels de la Nouvelle-Écosse a révélé qu'en 2001, les cadres immigrants gagnaient en moyenne 13 pour cent de moins, et les professionnels immigrants 11 pour

cent de plus que leurs homologues non immigrants.² Au sein du groupe des cadres, les cadres supérieurs gagnaient environ 6 pour cent de plus alors que les cadres intermédiaires et les autres cadres immigrants gagnaient environ 20 pour cent de moins que leurs homologues canadiens.²

Les autres facteurs qui semblent avoir un impact sur le revenu des immigrants sont la langue maternelle et l'âge au moment de l'immigration. Bien qu'il ait été reconnu que, de manière générale, l'expérience professionnelle à l'étranger semblait avoir peu d'impact sur le revenu des immigrants au Canada¹, le rendement quant à lui était réduit à presque zéro pour les immigrants venant de pays non anglophones et non européens.⁵ De plus, le revenu des immigrants qui arrivent au Canada à l'âge adulte et qui déclarent l'anglais comme langue maternelle est beaucoup plus élevé.³ Les résultats des recherches montrent que plus l'âge est avancé au moment de l'immigration, plus le fait d'avoir l'anglais pour langue maternelle contribue à l'intégration économique.⁴

Durant la dernière période de recensement, le profil des immigrants au Canada a changé. Les immigrants viennent de moins en moins de l'Europe et des États-Unis et de plus en plus de l'Asie, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Bien que les récents immigrants de la Nouvelle-Écosse aient généralement un niveau d'instruction supérieur aux Néo-Écossais d'origine², le changement quant à leur pays d'origine peut avoir entraîné des problèmes en matière de reconnaissance des diplômes étrangers par les employeurs canadiens.³

Le résultat est que les diplômes et les compétences des immigrants ne sont pas reconnus ce qui a naturellement un effet néfaste sur leur revenu.¹ Il a été suggéré que des investissements modestes en vue d'offrir une formation ou une expérience professionnelles à ces immigrants peu après leur arrivée au Canada pourraient engendrer de meilleures perspectives d'emploi.³ La clé de la réussite des programmes visant à donner une expérience professionnelle est d'assurer que les placements professionnels stratégiques sont faits de telle sorte que les compétences et les connaissances de l'immigrant correspondent aux besoins de l'entreprise.

L'expérience professionnelle offre des avantages à la fois pour l'immigrant et pour l'employeur. L'immigrant est en mesure d'établir des contacts professionnels, de comprendre comment sa profession est pratiquée en Nouvelle-Écosse et de nouer des relations avec ses collègues. L'employeur est en mesure d'évaluer les compétences de l'immigrant, de savoir comment les compétences et l'expérience du nouvel arrivant s'intègrent à son entreprise et de tirer profit de ces compétences et de cette expérience par le biais du travail accompli par le nouvel arrivant.

Les impacts à long terme de six mois d'expérience professionnelle sont difficiles à évaluer avec précision. Comme noté ci-dessus, le revenu des nouveaux arrivants au Canada augmente de seulement 0,64 pour cent pour chaque année que l'immigrant passe dans notre pays. À ce taux de croissance, l'immigrant devrait travailler au moins 20 ans pour récupérer les 80 000 \$ qui ne lui sont pas rendus sous forme de salaire dans le cadre du programme de mentorat. Toutefois, si cette expérience permet au nouvel arrivant d'établir des contacts professionnels et d'apprendre comment gérer une entreprise dans notre province, sa valeur sera déterminée par le temps qu'il lui faudra pour obtenir un emploi à plein temps ou pour rentabiliser sa propre entreprise.

Ce programme sera avantageux pour un nombre limité d'immigrants qui veulent véritablement s'intégrer à la communauté des affaires de la Nouvelle-Écosse. Pour la plupart des nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi, qu'ils soient originaires de Nouvelle-Écosse ou immigrants, l'acquisition d'une telle expérience auprès d'une

entreprise existante prendrait de longues années. Pour les nouveaux arrivants qui cherchent un coup de pouce pour obtenir un emploi à plein temps ou établir leur propre entreprise, la catégorie de l'immigration économique fournira les avantages prévus. Il faut toutefois juger cela par rapport à l'impact qu'aurait pu avoir cet argent s'il avait été investi directement dans la mise en œuvre des projets d'entreprise de l'immigrant.

Bien qu'il ne soit pas destiné à fournir simplement un moyen facile et rapide, quoique assez onéreux, d'obtenir le statut de résident permanent au Canada, ce programme offre surtout cela aux immigrants qui peuvent se le permettre. En échange, ils bénéficient de l'enseignement public gratuit et des soins de santé gratuits pour leur famille. De plus, le prix attaché à la possession d'un passeport canadien pourrait facilement équivaloir à 130 500 \$. Nous, en tant que Canadiens, ne pouvons pas mettre un prix sur les libertés et les droits inhérents à la vie dans un pays véritablement démocratique; beaucoup de gens issus d'autres pays sont prêts à payer pratiquement n'importe quoi pour acquérir ces droits et ces libertés pour leur famille.

Afin de se faire une idée réelle des avantages retirés par les candidats de la catégorie de l'immigration économique, il faudrait entreprendre des recherches supplémentaires auprès de ce groupe d'immigrants. C'est seulement au moyen d'un contact direct avec ces individus afin de déterminer leur statut d'emploi, leur revenu et leurs liens à la communauté que nous pourrions découvrir la véritable valeur de ce programme.

5. OPTIONS EN MATIÈRE DE DROITS

Ces conclusions, ces options en matière de droits et ces recommandations sont faites dans le contexte de l'objectif stratégique d'ensemble du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse, qui est de conserver 70 % des immigrants qui arrivent ici par le biais de ce programme. Nous savons bien que les immigrants s'établiront à long terme dans un endroit où ils peuvent obtenir un emploi conforme à leur niveau de compétence et où ils peuvent, ainsi que leur famille, établir des contacts sociaux et faire pleinement partie de la communauté.

Nous présentons ci-dessous les trois catégories existantes du PCNÉ et les options en matière de droits ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque option.

CATÉGORIE DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

Aperçu

Dans le cadre de cette catégorie, l'employeur assume les responsabilités et les coûts associés à la localisation et au recrutement du candidat, ce qui comporte souvent une visite de plusieurs jours sur le terrain. Les employeurs qui peuvent se le permettre assument souvent aussi la responsabilité de la préparation du dossier du candidat et du paiement des droits de 5 500 \$.

Ces droits semblent être acceptables aux entreprises participantes pour deux raisons :

Le candidat est recruté à cause de ses compétences hautement spécialisées.

Le délai de traitement de la demande est parmi les plus rapides au monde.

Comme pour les autres catégories, Cornwallis Financial examine le dossier de demande afin de s'assurer qu'il est complet et correct.

Toutefois, cette catégorie n'a pas attiré autant de candidats que la catégorie de l'immigration économique. Il semble y avoir deux raisons essentielles à cela :

Cette catégorie n'a pas fait l'objet d'un marketing aussi persuasif que celui de la catégorie de l'immigration économique, au plan international comme national, et cela pourrait être l'une des raisons du faible taux de participation.

Les droits sont élevés par rapport aux autres juridictions. Le programme néo-écossais a les droits les plus élevés du pays, pour cette catégorie d'immigrants, et il est le seul à comporter des frais d'examen de dossier. À 5 500 \$, ces droits dépassent de 4 000 \$ les droits exigés par l'Île-du-Prince-Édouard et de 4 500 \$ les droits exigés par Terre-Neuve-et-Labrador, qui sont respectivement au 2^e et 3^e rang des programmes ayant les droits les plus élevés du pays. Les seules autres juridictions qui ont cette catégorie sont la Colombie-Britannique et le Québec où les droits s'élèvent respectivement à 500 \$ et à 390 \$. Les autres provinces et territoires n'exigent aucun droit.

Options pour la catégorie des travailleurs qualifiés

**Examen des droits associés au Programme des candidats
de la Nouvelle-Écosse pour l'Office de l'immigration
Rapport final**

Avantages

Inconvénients

Option 1 : Réduire les droits à 1 700 \$

Réduit considérablement les coûts pour l'employeur ou le candidat

Le coût de la commercialisation du programme risque de retomber sur la province

Met les droits au même niveau que ceux de la catégorie des candidats proposés par la communauté pour laquelle la province de la Nouvelle-Écosse reçoit le montant total de 1 700 \$

Cornwallis Financial pourrait refuser de continuer à gérer les dossiers sans cette incitation

Peut augmenter la participation des entreprises de la région, particulièrement si elles recherchent des travailleurs moins qualifiés

L'efficacité du traitement des demandes pourrait se trouver compromise

Les droits deviennent beaucoup plus concurrentiels avec ceux de l'Î.-P.-É. et de T.-N.-L.

À 1700 \$, ces droits resteraient les plus élevés du pays et de la région, mais de très peu

Option 2 : Exiger uniquement le droit de traitement de 500 \$ et éliminer complètement le droit d'examen du dossier de 5 000 \$

Droits très concurrentiels, comparables aux droits exigés par la C.-B. et le Québec et inférieurs aux droits exigés par l'Î.-P.-É. et T.-N.-L.

L'Office de l'immigration devrait assumer la responsabilité de l'examen des dossiers, entraînant ainsi un coût pour les contribuables

Réduit considérablement les coûts pour l'employeur ou le candidat, selon qui paie les droits

Les employeurs peuvent exiger que les candidats assument les frais du programme tandis qu'il paient eux-mêmes le droit de traitement fédéral de 550 \$ et le droit d'établissement de 975 \$

L'efficacité du traitement pourrait être compromise, particulièrement durant la période de transition

Le coût de la commercialisation du programme devra être assumé par la province et, par conséquent, par les contribuables

Cornwallis Financial pourrait refuser de continuer à gérer les dossiers sans cette incitation

Option 3 : Maintenir le statu quo

L'efficacité du traitement des demandes est maintenue	La catégorie reste peu concurrentielle avec les droits les plus élevés du pays
La commercialisation demeure la responsabilité de Cornwallis Financial	Le coût pour les employeurs reste le même ce qui risque de les dissuader de participer
Le coût est assumé par les employeurs et les candidats et non pas par les contribuables néo-écossais	Les employeurs et les candidats continuent à payer la préparation et l'examen du dossier même s'ils préparent eux-mêmes le dossier
	Le coût peut être prohibitif pour le candidat lorsque l'employeur ne paie pas les droits

Option 4 : Éliminer entièrement les droits

Deviens très concurrentiel avec les autres juridictions du pays	Les contribuables néo-écossais assument la responsabilité du coût complet du programme, y compris le traitement des demandes et la commercialisation
Deviens beaucoup plus attrayant pour les employeurs, particulièrement ceux qui recherchent des travailleurs moins qualifiés	L'efficacité du traitement pourrait être compromise, particulièrement durant la période de transition

CATÉGORIE DE L'IMMIGRATION ÉCONOMIQUE

Aperçu

La catégorie de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse est le seul programme de cette nature dans le pays. Il est destiné à fournir aux candidats une expérience professionnelle au Canada, améliorant ainsi leurs chances de trouver du travail dans leur domaine. Ce programme a été sujet à controverse pour diverses raisons, essentiellement à cause du coût pour l'immigrant et du manque apparent de transparence du programme.

Comme pour les autres catégories, Cornwallis Financial examine le dossier de demande pour vérifier qu'il est complet et correct.

En dépit du coût, c'est le programme qui a reçu le nombre le plus élevé de demandes parmi toutes les catégories du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse. Il semblerait, à première vue, que les droits associés à ce programme ne sont pas un facteur de dissuasion (au moins pour un certain type d'immigrant).

Options pour la catégorie de l'immigration économique

Avantages

Inconvénients

Option 1 : Maintenir le statu quo

	<p>C'est un programme unique au pays et non seulement il est mal compris, mais il est très controversé à la fois au plan national et régional; certains ont même le sentiment qu'il peut être en concurrence avec le programme des investisseurs du gouvernement fédéral</p>
<p>Soutient l'objectif de rétention du PCNÉ car, avec six mois d'expérience professionnelle au Canada, l'immigrant améliore ses chances de trouver un emploi permanent adéquat</p>	<p>Les immigrants ne comprennent peut-être pas toujours ce que couvrent les droits et, à cause de ce manque de transparence, ils paient parfois deux fois les services de consultation</p>
<p>L'entreprise d'accueil reçoit une injection de fonds qui favorise son développement économique</p>	<p>Les immigrants sont obligés d'utiliser un intermédiaire étranger et un consultant régional</p>
<p>Le coût pour les immigrants est comparable à celui de la catégorie des investisseurs et des gens d'affaires du gouvernement fédéral et du Québec et à la catégorie des entrepreneurs d'autres juridictions</p>	<p>Les immigrants qui ont des doutes au sujet du programme et de l'inclusion des honoraires de consultant, risquent d'engager (et de payer) un troisième consultant</p>
<p>Il ne coûte rien aux contribuables néo-écossais</p>	<p>Il n'y a pas de garantie d'emploi permanent pour l'immigrant ni de rendement direct du capital qu'il a investi</p>
	<p>Il n'existe pas de données fiables concernant l'accomplissement du stage professionnel de six mois</p>
	<p>Il n'y a aucune garantie que l'immigrant restera en Nouvelle-Écosse, car le programme cible les immigrants les plus fortunés qui ont par conséquent les ressources pour déménager facilement ailleurs</p>

Option 2 : Éliminer le programme

<p>Élimine un programme controversé</p>	<p>Élimine la catégorie du programme des candidats à l'immigration qui a la participation la plus élevée, surtout s'il n'est pas remplacé par une autre catégorie ciblant la même population</p>
<p>Élimine le risque de double paiement des honoraires de consultants, comme lorsqu'un immigrant retient les services d'un deuxième consultant international</p>	<p>Supprime l'injection de fonds aux entreprises de la région</p>
	<p>Le type d'immigrants attiré par ce programme ira ailleurs, bien qu'en l'absence de données fiables, l'impact n'est pas clair</p>

Option 3 : Restructurer le programme en
- augmentant l'obligation de rendre compte de l'entreprise d'accueil, en y incluant un processus de vérification comptable
- exigeant des immigrants qu'ils aient une meilleure connaissance de la langue anglaise

Peut réduire un peu la controverse et la perception de concurrence avec le programme fédéral

Risque de réduire l'intérêt manifesté par la communauté des affaires

Devrait accroître les avantages pour les candidats

L'injection de liquide aux entreprises locales risque d'être réduite, car les entreprises d'accueil devront consacrer davantage de temps au programme

Les attentes et les résultats devraient être transparents et compris par toutes les parties

L'exigence d'une meilleure connaissance de la langue anglaise va réduire le nombre de candidats retenus

Le coût du mentorat est reconnu et payé par le programme

Les consultants étrangers se refuseront peut-être à

Les candidats auraient davantage de succès à obtenir un emploi permanent dans leur domaine à cause des avantages accrus du programme pour les candidats de leur meilleure connaissance de la langue anglaise

faire la promotion du programme étant donné la réduction potentielle des revenus due au taux de rejet accru des candidats

Les coûts du programme continuent d'être assumés par les immigrants et non pas par les contribuables néo-écossais

Le programme ne fournira toujours pas aux candidats un emploi permanent ou des capitaux issus de leur investissement

CATÉGORIE DES CANDIDATS PROPOSÉS PAR LA COMMUNAUTÉ

Aperçu

La catégorie des candidats proposés par la communauté du Programme des candidats de la Nouvelle-Écosse est le seul programme de cette nature dans le pays. Il est destiné à permettre à des agences de développement communautaire de proposer comme candidats des individus qui vivent dans leur communauté. Le programme a été bien accueilli à la fois par le milieu du développement économique et par les candidats. Ce programme est particulièrement bien positionné pour encourager l'immigration vers les communautés rurales de la Nouvelle-Écosse.

Comme pour les autres catégories, Cornwallis Financial examine le dossier de demande pour vérifier qu'il est complet et correct, et ce sans frais supplémentaires.

Options pour la catégorie des candidats proposés par la communauté

Avantages

Inconvénients

Option 1 : Maintenir le statu quo

Soutient l'objectif de rétention du PCNÉ, car le candidat qui a des liens établis avec la communauté est plus susceptible de rester en Nouvelle-Écosse

La mise en œuvre du programme n'est pas standardisée au sein des organismes de développement régional et des autres organisations

Beaucoup de candidats ont monté ou acheté des entreprises dans les communautés dans lesquelles ils vivent, qui sont pour la plupart des petites villes ou des zones rurales

Les droits sont jugés raisonnables

Il ne coûte rien aux contribuables néo-écossais

Les demandes faites dans le cadre du programme sont traitées de manière efficace

Ce programme est très populaire et pourrait être considérablement étendu

Il favorise l'immigration dans des communautés situées en dehors de la région urbaine de la MRH

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

Comme noté précédemment dans ce rapport, le gouvernement provincial a pris en 2002 la décision politique que le coût du programme des candidats à l'immigration devrait être assumé par les immigrants et non pas par les contribuables de la Nouvelle-Écosse. Par conséquent, les droits ont été structurés de manière à favoriser l'impartition du programme à une tierce partie sans qu'il en coûte rien aux contribuables.

Suite au lancement de la Stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration en janvier 2005, l'Office de l'immigration a été créé afin de diriger la mise en œuvre de cette stratégie. Par conséquent, la Nouvelle-Écosse a maintenant un programme mixte – les droits payés par les candidats permettent à une tierce partie d'assurer le marketing, le recrutement des candidats et la préparation du dossier et les recettes générales de la province financent le travail de l'Office de l'immigration.

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse devrait revoir le principe sur lequel les droits ont été basés afin qu'il reflète la réalité de la situation actuelle et les objectifs de rétention de la stratégie d'immigration.

PROGRAMME DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION

Catégorie de l'immigration économique

Les candidats de la catégorie de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse récupèrent seulement une petite partie (20 000 \$) de leur contribution initiale de 100 000 \$. Durant leur stage professionnel de six mois, les candidats de la catégorie de l'immigration économique bénéficient d'un mentorat dans le domaine des affaires et de la possibilité d'établir des réseaux de contacts personnels et professionnels peu après leur arrivée en Nouvelle-Écosse.

Dans d'autres juridictions, les candidats des catégories des investisseurs, du partenariat et des gens d'affaires engagent des investissements (actifs ou passifs) qui ne sont pas remboursables. Il n'y a aucune exigence de mentorat ou de transfert des connaissances en affaires à ces candidats. Par conséquent, les avantages retirés du mentorat dans le domaine des affaires en vertu du programme de l'immigration économique de la Nouvelle-Écosse sont véritablement uniques.

À long terme, l'intérêt de la catégorie de l'immigration économique sera mesuré par la rétention de ces candidats en Nouvelle-Écosse et par leur réussite au sein de la communauté des affaires de leur région. Afin de se faire une idée réelle des avantages reçus par les candidats de la catégorie de l'immigration économique, il faudra entreprendre des recherches supplémentaires auprès de ce groupe d'immigrants. C'est seulement au moyen d'un contact direct avec ces individus afin de déterminer leur statut d'emploi, leur revenu et leurs liens à la communauté que nous pourrions découvrir la véritable valeur de ce programme.

Catégorie des travailleurs qualifiés

L'objectif des programmes des candidats est d'aider les provinces à répondre aux besoins de l'industrie et du marché de l'emploi. La catégorie des travailleurs qualifiés de la Nouvelle-Écosse, qui a les droits les plus élevés du pays, ne contribue nullement à la réalisation des objectifs de l'accord conclu avec le gouvernement fédéral. Les droits devraient être examinés dans la perspective à la fois de cet accord et de la compétitivité avec les autres provinces, et il faudrait envisager sérieusement de les réduire considérablement ou de les éliminer complètement.

Il faudrait améliorer le marketing du programme des travailleurs qualifiés auprès de la communauté des affaires de la région; de nombreuses entreprises ne sont pas au courant de ce programme ou de la manière dont il peut les aider à remédier aux pénuries de main-d'œuvre qualifiée.

Catégorie des candidats proposés par la communauté

La catégorie des candidats proposés par la communauté offre le meilleur moyen d'attirer et de conserver des immigrants en Nouvelle-Écosse. Cette catégorie devrait être étendue grâce à une acceptation plus large de la notion de « communauté ». En augmentant le nombre des organisations habilitées à proposer des candidats potentiels, comme des associations d'immigrants ou des associations ethniques bien établies, on verrait une hausse du nombre des immigrants ayant des contacts personnels en Nouvelle-Écosse.

Réalisation de l'objectif de rétention

Dans la mesure où le but du programme des candidats à l'immigration est d'augmenter la rétention des immigrants, les droits devraient être structurés de manière à favoriser les demandes dans les catégories qui ont la plus haute probabilité de rétention.

Il faudrait aussi déployer des efforts pour mettre en place des services d'établissement en dehors de la région métropolitaine d'Halifax; si le programme des candidats à l'immigration connaît une grande réussite, les groupes communautaires, les employeurs et autres organisations se verront contraints d'assumer le rôle de services d'établissement, sans disposer du financement et de l'expertise adéquats.

Communications et sensibilisation

Afin de promouvoir la connaissance du programme, il faudrait mettre en œuvre un plan de communications stratégiques pour communiquer des renseignements sur le programme et des données sur sa réussite aux parties intéressées de la région.

Collecte des données

Afin de comprendre et de mesurer pleinement et régulièrement la réussite et l'impact du PCNÉ, nous nécessitons davantage de données; données portant sur les pays d'origine, les demandes par catégorie, les arrivées d'immigrants par catégorie et les jumelages avec les entreprises d'accueil. Ce processus sera facilité par l'établissement de liens plus étroits et de mécanismes de reddition de compte avec la tierce partie.

Évaluation

Pour comprendre pleinement les impacts, les coûts et les réussites du Programme des candidats à l'immigration de la Nouvelle-Écosse, il faudrait entreprendre une évaluation et une vérification intégrales du programme. Il serait bon de procéder à cet examen en 2006, préalablement à la renégociation de l'accord du PCNÉ avec Citoyenneté et Immigration Canada en 2007.

FUTURES CATÉGORIES

Aperçu

La Stratégie de la Nouvelle-Écosse en matière d'immigration suggère que la province explore la possibilité d'étendre le programme des candidats afin d'y ajouter trois catégories supplémentaires : entreprises familiales, étudiants étrangers et entrepreneurs. Chacune de ces catégories comporterait des critères d'acceptation détaillés. Les droits de traitement associés à ces catégories auraient un impact sur la mise en œuvre et sur la réussite globale du programme.

Recommandations en matière de droits

Ces trois catégories soutiennent directement les objectifs de rétention du PCNÉ. Par conséquent, les droits ne devraient pas être prohibitifs et devraient être fixés à un niveau adapté au type d'immigrant susceptible d'être intéressé par cette catégorie.

CATÉGORIE DES ENTREPRISES FAMILIALES

La catégorie des entreprises familiales est de nature similaire à la catégorie existante des candidats proposés par la communauté. Ces candidats auront déjà des liens établis avec la Nouvelle-Écosse grâce aux membres de leur famille qui vivent ici et qui sont prêts à les embaucher. Les candidats de cette catégorie seront soutenus par leur famille, mais ils disposeront probablement de fonds personnels limités et, par conséquent, les droits devraient être réduits au minimum. Les droits à payer par les candidats de cette catégorie devraient être les mêmes que pour la catégorie des candidats proposés par la communauté : 1 700 \$.

CATÉGORIE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

La catégorie des étudiants étrangers est également de nature similaire à la catégorie existante des candidats proposés par la communauté. Ces candidats auront déjà des contacts établis en Nouvelle-Écosse. Ils auront suivi leurs études post-secondaires dans la province et auront établi des relations dans la communauté. Les étudiants étrangers, qui viendront juste de terminer leurs études universitaires ou collégiales, auront

probablement accès à des fonds très restreints. Aucun droit ne devrait être exigé pour cette catégorie de candidats.

CATÉGORIE DES ENTREPRENEURS

La catégorie des entrepreneurs est de nature similaire à la catégorie de l'immigration économique dans la mesure où elle attire des immigrants du domaine des affaires. La catégorie des entrepreneurs encouragera la rétention des immigrants dans la mesure où ceux-ci participeront activement à l'exploitation quotidienne de l'entreprise. Au cours du processus d'immigration, ces candidats engageront très probablement les services d'un consultant en immigration pour les aider à déterminer l'endroit le plus propice à l'investissement ou au lancement d'une entreprise. De plus, ils retiendront probablement les services d'un consultant en affaires pour les aider à élaborer leur projet d'entreprise.

Bien que les candidats de la catégorie des entrepreneurs aient des fonds à leur disposition, plutôt que de devoir payer des droits pour les formalités de demande, ils devraient être autorisés à investir ces fonds dans leur entreprise, où ceux-ci généreront davantage de richesses pour la province. Étant donné les coûts supplémentaires associés à la demande, il serait préférable de maintenir les droits de traitement pour la catégorie des entrepreneurs à un niveau raisonnable, similaire à celui de la catégorie des entreprises familiales : 1 700 \$.

7. RÉFÉRENCES

1. Finnie, Ross et Ronald Meng. 2002. Are immigrants' human capital skills discounted in Canada? Unpublished working paper. Hamilton : McMaster University.
2. Akbari, Ather et Atul Dar. 2005. Analyses of socioeconomic and demographic profiles of immigrants In Nova Scotia. [En ligne]. Disponible à : Atlantic Metropolis Centre - [www.atlantic.metropolis.net/FormsDocs/Publications/ATHER%20ACOA%20Report%20_2 %201_%20June%2014.pdf](http://www.atlantic.metropolis.net/FormsDocs/Publications/ATHER%20ACOA%20Report%20_2%201_%20June%2014.pdf)
3. C.D. Howe Institute. 2004. Immigrants' declining earnings: Reasons and remedies. (Backgrounder No. 81). Ottawa: Christopher Worswick.
4. Schaafsma, Joseph et Arthur Sweetman. 2001. Immigrant earnings. Age at immigration matters. Canadian Journal of Economics, 34(4): 1066-1099.
5. Green, David A. et Christopher Worswick. 2003. Immigrant earnings profiles in the presence of human capital investment: measuring cohort and macro effects. [En ligne]. Disponible à : gsbwww.uchicago.edu/labor/green03.pdf.

ANNEXE A – TABLEAU DES DROITS

Comparaison des droits des programmes provinciaux de candidats à l'immigration et du programme d'immigration fédéral

DROITS DE TRAITEMENT POUR LES VOIETS ET LES CATÉGORIES D'IMMIGRATION

	Gens d'affaires	Investisseurs	Partenaires	Imm. économique	Entrepreneurs	Travailleurs qualifiés	Type communautaire
Colombie-Britannique	Compétences en affaires 3 000 \$ Critères : - Avoir net minimal 2 millions de \$ - Investissement minimum 800 000 \$ - Au moins 1/3 de capitaux propres					500 \$ (Établi en mai 2004)	
	Entreprises régionales 3 000 \$ Critères : - Avoir net minimal 600 000 \$ - Investissement minimum 300 000 \$ (à l'exclusion de l'immobilier) - Au moins 50 % de capitaux propres - Doit être en dehors de la Région métropolitaine de Vancouver						
	Projets 1 000 \$ par employé clé plus 3 000 \$ si le projet est indépendant d'une demande dans la catégorie compétences en affaires Critères : - Investissement minimum 1 million de \$						
Alberta						Aucun droit exigé	
Saskatchewan	Aucun droit exigé Critères : - Avoir des ressources financières adaptées à					Aucun droit exigé	

**Examen des droits associés au Programme des candidats
de la Nouvelle-Écosse pour l'Office de l'immigration
Rapport final**

	leurs projets d'entreprise						
Manitoba	Aucun droit exigé Critères : - Avoir net minimal 250 000 \$ - Investissement minimum de capitaux propres 150 000 \$ - 75 000 \$ de dépôt en espèces (détenu en fiducie)					Aucun droit exigé	Volet du soutien communautaire Aucun droit exigé
Québec		3 850 \$ Critères : - Avoir net minimal 300 000 \$ - Investir 400 000 \$ pendant cinq ans auprès de Invest Québec pour aider les PME du Québec			950 \$ Critères : - Avoir net 300 000 \$	390 \$	
Nouveau-Brunswick	Aucun droit exigé Critères : - Fonds suffisants pour financer la première phase de l'entreprise prévue sans l'aide d'un tiers et pour subvenir aux besoins de la famille pendant une période pouvant aller jusqu'à deux ans (l'exigence varie en fonction de l'entreprise proposée)					Aucun droit exigé	
Île-du-Prince-Édouard			1 500 \$ Critères : - Avoir net minimal 400 000 \$ dont 350 000 \$ de liquidités - Investissement 200 000 \$ - 25 000 \$ de dépôt de bonne foi		1 500 \$ Critères : - Avoir net minimal 400 000 \$ dont 350 000 \$ de liquidités - Investissement minimum 200 000 \$; 100 000 \$ payés d'avance et détenus en fiducie - 25 000 \$ de dépôt de bonne foi	1 500 \$	
Nouvelle-Écosse				20 000 \$ - Commission de recommandation payée à l'intermédiaire; plus		500 \$ - Évaluation payés au gouv. de la N.-É. plus	Immigrants proposés par la communauté 1 700 \$ (payés au gouv. de la N.-É.)

				10 000 \$ - Préparation du dossier payée à Cornwallis Financial; plus 500 \$ - Évaluation payée au gouv. de la N.-É. Critères : - Avoir net entre 300 000 \$ et 800 000 \$ - 100 000 \$ de contribution à une entreprise néo-écossaise		5 000 \$ - Préparation du dossier payée à Cornwallis Financial	
Terre-Neuve-et-Labrador			2 000 \$ Critères : - Avoir net 750 000 \$ dont 350 000 \$ de liquidités - Investissement minimum de capitaux propres 200 000 \$ au sein de la région nord-est d'Avalon, 100 000 \$ ailleurs - 25 000 \$ de dépôt de bonne foi (détenu en fiducie)		2 000 \$ Critères : - Avoir net minimal 750 000 \$ dont 350 000 \$ de liquidités - Investissement minimum de capitaux propres 200 000 \$ au sein de la région nord-est d'Avalon, 100 000 \$ ailleurs - 25 000 \$ de dépôt de bonne foi (détenu en fiducie)	1 000 \$	
Yukon	Aucun droit exigé Critères : - Investissement minimum de capitaux propres 150 000 \$						
Citoyenneté et Immigration Canada Catégories fédérales		1 050 \$ Critères : - Avoir net minimal 300 000 \$ - 400 000 \$ d'investissement ou être propriétaire d'une entreprise au Canada - Commissions d'un maximum de 32 000 \$ payées aux consultants ou aux intermédiaires par le gouvernement fédéral			1 050 \$ Critères : - Avoir net minimal 300 000 \$	550 \$	

Remarque : Les droits fédéraux sont payables par tous les candidats comme suit : **550 \$ de droit de traitement** (à l'exception des catégories fédérales) et **975 \$ de droit d'établissement**.